

Fibreform® story

Révolution dans le monde du papier avec Fibreform, un papier d'emballage polyvalent, créé et breveté en 2009 par le Suédois Billerud. Il est commercialisé en Europe depuis la rentrée 2010 après dix années de Recherche & Développement. Étirable jusqu'à 15%, là où un papier ordinaire n'atteint que 2 à 6% d'allongement, apte au contact alimentaire, Fibreform peut remplacer dans certains cas le plastique en thermoformage ou presse-formage. Il permet ainsi de réaliser des emballages en 3D, sans déchirure avec ses fibres étirables. Il est facilement transformable et compatible avec la plupart des machines de thermoformage.



Presse-formage

Fibreform® est un papier déformable par :

- pression mécanique : gaufrage et presse-formage¹
- dépression ou vide d'air : thermoformage.

Grâce à la solidité des longues fibres de bois et à sa recette spécifique. Il est disponible en deux grammages bobines, 100 et 150 g et en format – version carton – de 320 à 790 g.



Gaufrage

Papier labellisé FSC², il est fabriqué à partir de fibres vierges, matière première naturelle, renouvelable, issue de forêts écogérées.

Fibreform est une "pure white kraft pulp", une pâte chimique Kraft, blanchie sans composés chlorés. Par ailleurs, sans aucun ajout élastifiant, recyclable comme la plupart des emballages, Fibreform est aussi biodégradable. En revanche il n'est pas réutilisable. Mais néanmoins en conformité avec la directive européenne du 20 décembre 1994³ à la faveur des progrès de la gestion eau / énergie de l'industrie papetière⁴. Si la biodégradabilité ne permet pas d'augmenter la valeur d'usage d'un emballage, les efforts vers une diminution des impacts de la fabrication de Fibreform alliés à un bon design répondront probablement aux objectifs de l'éco-efficience.



Gaufrage

Sources : crédits photographiques : Billerud - rédaction : Isabelle Rouadja - remerciements : Benoist Demoucheron, Billerud.

1. Appelé aussi "plug assist" ou embossage, déformation mécanique par un piston qui pousse.

2. FSC : Forest Stewardship Council, label qui garantit une exploitation durable de la forêt. Cf. <http://www.fsc.org>.

3. « Les États membres doivent mettre en place des mesures destinées à prévenir la production de déchets d'emballages et à développer les systèmes de réutilisation des emballages en réduisant leur impact sur l'environnement ».

4. Biomasse, co-génération et raffinage enzymatique, soit une réduction de 50 à 100% de l'énergie nécessaire au traitement des pâtes à papier. Cf. Infos matériaux novembre 2010 "Papier et environnement".